Compte-rendu du conseil municipal du 16 février et du 16 mars 2023

Séance du 16 février 2023

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1er adjoint, Myriam Fanget 2ème adjoint, Virginie Baclet 4ème adjoint, François Carobbio, Myriam Crouzier, Sylvain Orenga, Jérémie Rynois, Maxime Sabran, Aurélien Sicard, Catherine Thoinon conseillers municipaux.

Absents ou excusés : Sandrine Ballandrin (pouvoir à Catherine Thoinon), Christian Bouillet (pouvoir à Myriam Fanget), Emmanuel Brion (pouvoir à Aurélien Sicard), Agathe Dormant, Pascale Larran, Christophe Meurenand (pouvoir à Alain Sicard).

Séance du 16 mars 2023

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1er adjoint, Myriam Fanget 2ème adjoint, Virginie Baclet 4ème adjoint, Sandrine Ballandrin, Emmanuel Brion, Myriam Crouzier, Sylvain Orenga, Jérémie Rynois, Maxime Sabran, Aurélien Sicard, Catherine Thoinon conseillers municipaux.

Absents ou excusés au conseil : François Carobbio (pouvoir à Myriam Fanget), Agathe Dormant (pouvoir à Catherine Thoinon), Pascale Larran, Christophe Meurenand (pouvoir à Alain Sicard), Maxime Sabran (pouvoir à Virginie Baclet), Aurélien Sicard.

Le compte-rendu des séances de décembre et février, ont été approuvés à l'unanimité.

En raison d'agressions répétées du personnel communal l'accueil de la mairie annexe a été fermée du 23 janvier au 18 mars, le temps de prendre des mesures permettant de mieux assurer leur sécurité.

Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

La convention établie avec la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour la mise à disposition de locaux pour le périscolaire a été modifiée par un avenant, qui prévoit l'ajout d'une clause de renonciation à recours pour les dommages qui pourraient être causés aux bâtiments du fait de leur occupation par la CCRAPC.

Une convention de passage proposée par la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon a été validée afin d'autoriser les randonneurs à emprunter divers sentiers situés sur le domaine privé de la commune.

Aménagement, développement durable, urbanisme, vie économique, environnement

Le conseil a pris connaissance des dossiers suivis par la commission aménagement, dont des coupes de bois autorisées à Saint André et Pré Jomène pour lesquels un don sera fait à la commune ou au CCAS.

Voirie, travaux, réseaux

Une épareuse sera achetée en remplacement du matériel actuel qui sera repris.

Le projet d'aménagement du local technique a été réfléchi avec les agents communaux.

Suite à une malfaçon lors des travaux d'eaux pluviales Montée de Lachat à Saint André, une intervention aura lieu pendant la deuxième quinzaine d'avril pour remédier au problème.

Une visite est à prévoir au local de la Joute afin de diagnostiquer les problèmes d'infiltration d'eau et de trouver une solution.

Les travaux de remplacement de la rambarde du Pont de Fromente sont programmés pour la semaine du 27 au 31 mars prochain. Pendant cette période la voie sera fermée à la circulation de 8h00 à 16h00 tous les jours.

Les travaux d'aménagement du Centre social le Cocon et du cabinet infirmier se poursuivent.

3 compteurs d'eau et 3 compteurs électriques seront prochainement installés au domaine de Thol.

Délégation de Service Public eau potable

Le compte-rendu de la dernière réunion du comité de pilotage de la Délégation de Service Public eau potable a été présenté ainsi que les projets de travaux 2023.

Vie Associative

L'organisation de la fête d'été du 15 juillet est en cours de finalisation, devant les difficultés à recruter un orchestre populaire le choix s'oriente vers un groupe de musique salsa.

La commission réfléchit à la préparation d'un évènement d'art de rue au mois de juin (musique, exhibition danse et skate, graff) pour tous.

Le conseil municipal a voté différentes subventions pour les associations locales : Ensemble Harmonique Jujurieux Neuville 809 € (150 € de fonctionnement, 3 x 150 € pour les élèves, 209 € pour l'acquisition d'instruments), De Mains à Mains 150 € (fonctionnement), Amicale Boules Neuvilloise 2 450 € (150 € de fonctionnement, 700 € pour les challenges municipalité 2022 et 2023, 1 600 € exceptionnels pour la perte d'exploitation liée au Covid et à l'augmentation des fluides).

Communication

La nouvelle signalétique a été installée au Domaine de Thol.

Les projets 2023 ont été évoqués : carte/plan de Neuville-sur-Ain, jeu de piste pour la journée du patrimoine, journée accueil nouveaux arrivants, panneau d'information à mettre à jour….

La commission travaille sur un nouveau plan de la commune, financé par des encarts publicitaires destinés prioritairement aux entreprises locales. Un tarif préférentiel serait réservé aux sociétés/entrepreneurs nouvellement installés sur la commune. 11 encarts sont envisagés.

Finances

Subventions

Le conseil municipal a autorisé le Maire à déposer des demandes de subvention :

- Dans le cadre de travaux d'aménagement de l'ancienne salle des fêtes et du remplacement des menuiseries du bâtiment mairie / école.
- Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours suite à l'acquisition de matériel et habillement pour la compagnie des pompiers.

Comptes administratifs 2022 : le conseil municipal a approuvé les comptes (commune, eau et assainissement)

Fonctionnement budget commune		**Investissement budget commune**	
Dépenses	905 793,56 €	Dépenses	669 393,84 €
Recettes	1 083 585,64 €	Recettes	900 490,42 €
Résultats d'exécution	+ 177 792,08 €	Résultats d'exécution	+ 231 096,58 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2021 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 211 267,76 € pour la section de fonctionnement et - 33 287,65 € pour la section d'investissement soit un excédent global de clôture de + 177 980,11 €.

Le Conseil Municipal décide de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement (+ 211 267,76 €) de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 33 287,65 €, report en section de fonctionnement pour 177 980,11 €.

Exploitation budget eau		Investissement budget eau	
Dépenses	33 240,68 €	Dépenses	17 063,64 €
Recettes	82 767,54 €	Recettes	129 595,00 €
Résultats d'exécution	+ 49 526,86 €	Résultats d'exécution	+ 112 531,36 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2021 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 95 410,40 € pour la section d'exploitation et + 6 780,01 € pour la section d'investissement soit un excédent global de clôture de + 102 190,41 €. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'exploitation (+ 95 410,40 €) en section d'exploitation.

Exploitation service assainissement		Investissement service assainissement	
Dépenses	77 159,08 €	Dépenses	126 649,88 €
Recettes	244 037,15 €	Recettes	81 671,15 €
Résultats d'exécution	+ 166 878,07 €	Résultats d'exécution	- 44 978,73 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2021 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 166 878,07 € pour la section d'exploitation et - 177 598,73 € pour la section d'investissement, soit un déficit global de clôture de - 10 720,66 €. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'exploitation (166 878,07 €) en réserve d'investissement.

Taux d'imposition pour l'année 2023 : le conseil a voté une hausse de 1 % par rapport aux taux 2022 : la taxe sur le foncier bâti passe de 28,14 % à 28,42 %, la taxe sur le foncier non bâti passe de 42,06 % à 42,48 %, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 7,68 % à 7,76 %. Ces taux laissent espérer une recette de 683 001 € pour l'année 2023. Pour information, les bases d'imposition ont été réévaluées de + 6,70 % par la loi de finances 2023.

Tarifs distribution eau potable et redevance assainissement : le conseil municipal a voté les tarifs suivants :
- distribution de l'eau potable : part fixe annuelle de 10,00 € + 0,8396 € par m3.
- redevance assainissement : part fixe annuelle de 20,00 € + 1,90 € par m3.

La participation pour raccordement au réseau d'eaux usées est maintenue à 1 500 €.

Budget primitif 2023 :
Lors du conseil municipal du mois de février chaque commission a proposé les projets à inclure dans le budget 2023. Après concertation et arbitrage la proposition de budget a été établie.

Le conseil a voté à l'unanimité le **budget primitif communal** équilibré en :
- Section de fonctionnement : 1 280 000,00 €
- Section d'investissement : 618 000,00 €

Les principales dépenses inscrites en section d'investissement sont les suivantes : travaux d'aménagement du centre social et du cabinet infirmier au domaine de Thol, réfection de la rambarde du Pont de Fromente, travaux sur le réseau d'éclairage public, remplacement de l'épareuse, aménagement du local technique…

Le conseil a voté à l'unanimité le **budget primitif Eau** équilibré comme suit :
- Section d'exploitation : 175 000,00 €
- Section d'investissement : 162 848,01 €

Le remplacement d'une partie du réseau du Domaine de Thol est envisagé, ainsi qu'une inspection caméra et une modification d'installation au puits de captage allée des Tilleuls.

Le conseil a voté à l'unanimité le **budget primitif Assainissement** équilibré comme suit :
- Section d'exploitation : 180 000,00 €
- Section d'investissement : 475 000,00 €

Les différentes études liées à la construction de la station de Thol, des travaux sur les stations de Planches et Résignel, sont inscrits en investissement.

Conventions

La convention proposée par le centre social Le Cocon pour la fourniture de repas dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) a été validée. Depuis le 1er janvier 2023, le Centre Social porte ce dispositif à la place de la Communauté de Communes. Il accueille 7 enfants de CP chaque vendredi pour des activités organisées autour d'un repas. Le coût du repas fournis par la cantine aux écoliers et intervenants est pris en charge par le Cocon.

Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

L'Assemblée Générale du Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain a eu lieu. Pour rappel le SIEA déploie la fibre optique sur la commune. Actuellement de nombreux poteaux sont en cours d'implantation. Cela concerne des secteurs où les poteaux ENEDIS ou ORANGE ne permettent pas le passage des câbles de la fibre (autorisations non délivrées, port maximum de charge atteints...).

Informations diverses

Deux référents ambroisie (René Pernet et Patrick Multin) ont été nommés en remplacement de Jocelyne Janovicz (conseillère municipale démissionnaire) et Marius Bichat (agent communal prochainement en retraite).

C.C.A.S.

Les rencontres jeux intergénérations organisées par l'école et le C.C.A.S. les 7 et 10 mars ont eu du succès. Les grands-parents et les seniors étaient au rendez-vous. Les parties ont été animées et les participants ont passé un bon moment. L'école souhaite renouveler l'expérience l'année prochaine (une rencontre à programmer avant noël et une en février-mars).

Neuville sur Ain dispose depuis l'été 2022 d'une salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes assises (200 debout) au Domaine de Thol. Elle peut être louée aux particuliers ou aux professionnels.

Retrouvez des photos et plus d'informations en consultant la page dédiée sur le site de la commune : https://www.neuvillesurain.fr/demarches/location-de-salles-et-materiel/salle-polyvalente/

La **mairie annexe** (04.74.35.18.35) est ouverte au public les **lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h. Accueil sur RDV (04.74.37.77.16) à la mairie principale en dehors de ces horaires.**

A votre disposition à la mairie annexe :

Permanences usages numériques
Tous les lundis de 8h30 à 12h sur RDV 06.15.27.45.90

UFC que choisir
Le 2ème lundi du mois de 10h à 12h sur RDV 04.74.22.58.94

Mission Locale Jeunes
Tous les mercredis de 9h à 12h sur RDV au 04.74.34.61.22